<table>
<tr><th></th><th>DISTANCIATION</th><th>MASQUE</th><th>RESTAURATION</th></tr>
<tr><td>ECOLES MATERNELLES</td><td>▪ Aucune distanciation physique au sein d’un même groupe, mais distanciation maintenue entre les groupes</td><td>▪ Proscrit</td><td>▪ Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d’au moins un mètre entre les groupes d’élèves appartenant à un même groupe-classe</td></tr>
<tr><td>ECOLES ELEMENTAIRES</td><td rowspan="2">▪ Distanciation latérale d’un mètre dans les espaces clos et plus aucune distanciation en extérieur, même pour les activités physiques et sportives

▪ Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d’au moins un mètre, alors l’espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection dans la classe

▪ Distanciation physique maintenue entre les groupes en extérieur et intérieur</td><td>▪ Peu recommandée sauf dans les cas d’élèves présentant des symptômes du covid19</td><td rowspan="2">▪ Lorsque le respect de la distance d’un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d’une même classe ensemble et de respecter une distance d’au moins un mètre avec les autres groupes</td></tr>
<tr><td>COLLEGES</td><td rowspan="2">▪ Plus obligatoire en classe, à utiliser seulement dans les déplacements

▪ Il revient aux parents de fournir les masques</td></tr>
<tr><td>LYCEES</td><td>▪ Maintien de la distanciation physique d’un mètre dans les espaces intérieurs et extérieurs</td><td>▪ Les élèves des lycées respectent la distance d’un mètre minimum dans les espaces de restauration</td></tr>
<tr><td>PERSONNELS</td><td colspan="3">▪ Maintien de la distance d’un mètre avec les élèves
▪ Le port du masque n’est plus obligatoire, sauf quand la distanciation n’est plus possible</td></tr>
</table>